



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 5 décembre 2025, 19 h 30 à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Potvin.

### Sont présents :

Madame Sonia Carrier  
Madame Mylène Gougeon  
Madame Chantal Gillespie  
Monsieur Éric Sigouin  
Monsieur Éric Drouin  
Monsieur David Cadieux

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Il y a quorum.

---

### L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

#### **1. CONSEIL**

- Mot de bienvenue de la mairesse.
- 1.1 Ouverture de la séance.**
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.**
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2025.**
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2025.**
- 1.5 Autorisation – Achat d'ordinateurs portables pour les élus municipaux.**
- 1.6 Entente Parc des Montagnes Noires de Ripon.**
- 1.7 Entente intermunicipale entre les Municipalités de Chénerville et Lac-Simon concernant l'entretien d'une portion de la montée Désabrais.**
- 1.8 Autorisation – Signature de l'entente intermunicipale révisée entre les Municipalités de Ripon et Lac-Simon.**
- 1.9 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'ajout d'une lumière clignotante à l'intersection de la route 315 et du chemin du Tour-du-Lac.**
- 1.10 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour diminuer la limite de vitesse sur le chemin du Tour-du-Lac.**
- 1.11 Avis de motion du projet de règlement numéro 560-2025 relatif au taux des droits sur les mutations immobilières applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$.**
- 1.12 Dépôt du projet de règlement numéro 560-2025 relatif au taux des droits sur les mutations immobilières applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$.**
- 1.13 Avis de motion du projet de règlement numéro 561-2025 relatif au traitement des élus municipaux.**
- 1.14 Dépôt du projet de règlement numéro 561-2025 relatif au traitement des élus municipaux.**

#### **2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.**
- 2.2 Dépôt de la correspondance.**
- 2.3 Prolongation de la période de probation de l'employé 07-0077.**

#### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**



No de résolution  
ou annotation

- 4. GESTION FINANCIÈRE**
  - 4.1** Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
  - 4.2** Autorisation - Paiement certificat #1 - Uniroc Construction inc. – Travaux de réfection du chemin Tour-du-Lac.
- 5. COMMUNICATIONS**
  - 5.1** Mot de la mairesse – résumé des rencontres et de la participation à des comités.
- 6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**
  - 6.1** Formation pompier 1 pour quatre (4) nouveaux pompiers.
  - 6.2** Soumission – Achat de pinces de désincarcération.
  - 6.3** Soumission – Achat de coussins de levage.
- 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
  - 7.1** Autorisation – Location d'une roulotte pour le patinage.
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 8.1** Sollicitation du partenariat pour la participation au Programme de suivi de la qualité de l'eau à Lac-Simon. (Reporté)
- 9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
  - 9.1** Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**
  - 10.1** Demande d'autorisation pour la Traversée à la nage du lac Simon à Transport Canada.
  - 10.2** Demande d'appui pour la Traversée à la nage du lac Simon.
- 11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**
  - 11.1** Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 12. DIVERS**
  - 12.1** Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

## **1. CONSEIL**

La mairesse, madame Sylvie Potvin souhaite la bienvenue aux citoyens présents et informe que la séance du Conseil à laquelle ils assistent fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité. Elle rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du Conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du Conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. La captation vidéo débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci.

Il y a environ dix (10) personnes qui assistent à la séance.

### **1.1**

**339-12-2025**  
**Ouverture de la séance**

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin



No de résolution  
ou annotation

**Et résolu**  
D'ouvrir la séance à 19 h 33.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.2**

**340-12-2025**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Monsieur Éric Drouin**  
**Et résolu**

**QUE le point 8.1 soit reporté à une séance ultérieure pour révision des points d'échantillonnage et obtenir de nouvelles options;**

**QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.3**

**341-12-2025**  
**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2025 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Gillespie**  
**Et résolu**

**QUE la lecture du procès-verbal du 7 novembre 2025 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.4**

**342-12-2025**  
**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2025 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Gillespie**  
**Et résolu**

**QUE la lecture du procès-verbal du 14 novembre 2025 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.5**

**343-12-2025**  
**Autorisation – Achat d'ordinateurs portables pour les élus municipaux**

**CONSIDÉRANT** le changement d'élus municipaux à la suite des élections municipales du 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** QU'il y a lieu d'effectuer une réinitialisation des ordinateurs appartenant au Conseil précédent;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** cinq ordinateurs sur sept pouvaient être réutilisés en y ajoutant de la mémoire vive;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une offre de services pour l'achat de deux nouveaux ordinateurs portables ainsi que l'ajout de mémoire vive pour cinq ordinateurs portables;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Gillespie**  
**Et résolu**

**QUE le Conseil autorise la dépense de 3 235 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de deux ordinateurs portables ainsi que l'ajout de mémoire vive sur 5 ordinateurs appartenant déjà à la Municipalité de Lac-Simon à la compagnie KL Informatique;**

**QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-11000-419.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.6**

**344-12-2025**  
**Entente Parc des Montagnes Noires de Ripon**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon et le Parc des Montagnes Noires de Ripon désirent conclure une entente pour :

- Donner accès gratuitement au stationnement et au parc pour les résidents de la Municipalité;
- Offrir une réduction de 15 % sur toute location d'hébergement (valide du dimanche au jeudi);
- Fournir une location gratuite du chalet Stéphane-Richer #44 (valide du lundi au jeudi seulement) pour une rencontre de travail, réunion d'employés;
- Deux publicités de la Municipalité de Ripon/Parc des Montagnes Noires de Ripon pour promouvoir le partenariat avec les Municipalités participantes et pour inviter leurs résidents à venir découvrir ce merveilleux site d'activités de plein air;

**CONSIDÉRANT QUE** 15 municipalités ont participées à cette entente l'an dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de cette entente et ont choisi l'option numéro 3 – Entente annuelle du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 octobre 2026 au coût de 1 465 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur David Cadieux**  
**Et résolu**

**QUE le Conseil autorise la mairesse, madame Sylvie Potvin, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, à signer ladite entente et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;**

**QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70150-970.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.7**

**345-12-2025**  
**Entente intermunicipale entre les Municipalités de Chénéville et Lac-Simon concernant l'entretien d'une portion de la montée Désabrais**

**CONSIDÉRANT QUE** les Municipalités de Chénéville et Lac-Simon désirent obtenir une entente intermunicipale pour le déneigement d'une portion de la montée Désabrais appartenant à la Municipalité de Chénéville;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la limite des deux Municipalités se situe dans une courbe et qu'il est plus simple et plus efficace pour la Municipalité de Lac-Simon d'assurer le déneigement de cette portion;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon possède les ressources et l'expertise nécessaires pour assurer ce service;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Sonia Carrier**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la signature d'une entente intermunicipale entre la Municipalité de Chénéville et la Municipalité de Lac-Simon afin que la Municipalité de Lac-Simon effectue le déneigement d'une portion de 600 mètres de la montée Désabrais appartenant à la Municipalité de Chénéville;

**QUE** cette entente soit applicable pour la saison de déneigement 2025-2026 et qu'une nouvelle entente soit signée annuellement pour les années suivantes;

**ET QUE** la mairesse, madame Sylvie Potvin et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre;

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.8**

**346-12-2025**

**Autorisation – Signature de l'entente intermunicipale révisée entre les Municipalités de Ripon et Lac-Simon**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente actuelle avec la Municipalité de Ripon pour la cueillette des ordures et des matières recyclables ainsi que le déneigement des chemins Périard et Blais date de plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser cette entente au montant de 10 660 \$;**

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Sonia Carrier**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil mandate la mairesse, madame Sylvie-Potvin et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.9**

**347-12-2025**

**Demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'ajout d'une lumière clignotante à l'intersection de la route 315 et du chemin du Tour-du-Lac**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal souhaite formuler une demande officielle au ministère des Transports du Québec afin d'améliorer la sécurité routière à l'intersection de la route 315 et du chemin du Tour-du-Lac;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intersection présente certains enjeux et nécessite des mesures supplémentaires pour renforcer la vigilance des usagers de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'une lumière clignotante pourrait contribuer à rappeler aux conducteurs la nécessité de réduire leur vitesse et d'être attentifs à l'approche de cette intersection;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Éric Drouin**  
**Et résolu**



No de résolution  
ou annotation

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon transmettre par cette résolution au ministère des Transports du Québec, une demande officielle visant l'installation d'une lumière clignotante à l'intersection de la route 315 et du chemin du Tour-du-Lac;

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.10**

**348-12-2025**

**Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour diminuer la limite de vitesse sur le chemin du Tour-du-Lac**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a reçu plusieurs plaintes concernant la vitesse excessive sur le chemin du Tour-du-Lac appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le territoire de Lac-Simon;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs limites de vitesse sont affichées sur le chemin du Tour-du-Lac pour la portion appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin**  
**Et résolu**

QUE le Conseil demande au ministère des Transports d'intervenir dans les demandes de plaintes concernant la vitesse excessive des automobilistes sur le territoire de Lac-Simon et demande d'obtenir une conformité avec les limites de vitesse établies sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon soit à 40 km;

ET QUE les zones piétonnières à la plage municipale ainsi qu'au débarcadère demeurent à 30 km;

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.11**

**349-12-2025**

**Avis de motion du projet de règlement numéro 560-2025 relatif au taux des droits sur les mutations immobilières applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$**

Monsieur David Cadieux, conseiller donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 560-2025 relatif au taux des droits sur les mutations immobilières applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$ sera adopté à une séance ultérieure du Conseil.

**1.12**

**350-12-2025**

**Dépôt du projet de règlement numéro 560-2025 relatif au taux des droits sur les mutations immobilières applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$**

Monsieur David Cadieux, conseiller dépose le projet de règlement numéro 560-2025 relatif au taux des droits sur les mutations immobilières applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000 \$, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

**1.13**

**351-12-2025**

**Avis de motion du projet de règlement numéro 561-2025 relatif au traitement des élus municipaux**

Madame Chantal Gillespie, conseillère donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 561-2025 relatif au traitement des élus municipaux sera adopté à une séance ultérieure du Conseil.



No de résolution  
ou annotation

## 1.14

### 352-12-2025

Dépôt du projet de règlement numéro 561-2025 relatif au traitement des élus municipaux

Madame Chantal Gillespie, conseillère dépose le projet de règlement numéro 561-2025 relatif au traitement des élus municipaux, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

## 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

### 2.1

#### Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de novembre ont été déposés.

### 2.2

#### Dépôt de la correspondance

La correspondance a été déposé pour le mois de novembre.

### 2.3

### 353-12-2025

#### Prolongation de la période de probation de l'employé 07-0077

CONSIDÉRANT la résolution numéro 188-06-2025 concernant les résultats de l'appel de candidatures pour le poste de coordonnateur des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire revoir ses orientations pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des recommandations favorables effectuées par la direction et qu'il désire prolonger pour une période de 3 mois la probation de l'employé numéro 07-0077 en attente de déterminer le calendrier d'événements pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 07-0077 n'est pas en accord avec la prolongation de sa période de probation;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Chantal Gillespie

Et résolu

QUE les parties mettent fin à l'emploi de l'employé numéro 07-0077.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Madame la mairesse propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

## 4. GESTION FINANCIÈRE

### 4.1

### 354-12-2025

#### Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Cadieux

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de novembre, totalisant la somme de 9 635,35 \$ et portant les numéros 18974 à 18983;
- Dépôts directs totalisant la somme de 90 771,19 \$;
- Salaires des employés pour la période du 2 novembre 2025 au 22 novembre 2025, pour un montant total de 110 430,67 \$;
- Rémunération des élus pour le mois de novembre 2025 pour un montant total de 10 253,37 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 4.2

**355-12-2025**

**Autorisation - Paiement certificat #1 – Uniroc Construction inc. – Travaux de réfection du chemin Tour-du-Lac**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 313-11-2025, le Conseil a accordé un contrat à la compagnie Uniroc Construction inc. pour des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénierie civile, Équipe Laurence, responsable du projet, recommande le paiement de la facture présentée, pour un total de 110 397,28 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat prévoit une retenue de 10 %;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Mylène Gougeon**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise le versement de la somme de 110 397,28 \$, représentant le montant à payer à Uniroc Construction inc., tenant compte de la retenue de 10 % de 10 668,73 \$;

**QUE** cette dépense soit financée en vertu du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) en lien avec la taxe sur la réfection des chemins.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### Engagements de crédits

**Conformément aux dispositions du règlement numéro 512-2020, madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.**

**Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière**

#### **5. COMMUNICATIONS**

##### **5.1**

###### **Mot de la mairesse – résumé des rencontres et de la participation à des comités**

Madame Sylvie Potvin, mairesse résume la 2e rencontre qui a eu lieu le 24 novembre avec Lomiko ainsi que les cinq maires qui font partie de l'Alliance concernant le projet minier. Elle débute en indiquant que la phase d'échantillonnage est amorcée et que 50 tonnes de graphite seront prélevées avec l'aide de 15 camions durant 3 jours sur les chemins Sioui et Tour-du-Lac à Lac-des-Plages. Cette dernière mentionne que toutes les autorisations ont été reçues du ministère des ressources naturelles et des forêts pour effectuer les échantillonnages et que des vérifications d'impacts sur l'environnement seront aussi effectuées, en lien avec la qualité de l'eau, le bruit, la poussière et la détérioration des chemins. D'ailleurs, des plaintes ont déjà été signalées concernant la détérioration des chemins.



No de résolution  
ou annotation

De plus, une surveillance est assurée par une ressource experte qui est sélectionnée par l'Alliance mais payée par Lomiko afin d'obtenir, le plus possible, l'acceptabilité sociale. Une demande a par ailleurs été fait afin que Lomiko se concentrer sur des secteurs où l'acceptabilité sociale est plus élevée, car ici nous ne sommes pas favorables à ce type de projet. Qui plus est, la compagnie Lomiko a avisé l'Alliance que les salaires des 250 employés et 150 par la suite qui seront embauchés proviendraient au 2/3 du secteur et que ces personnes seront payées entre 65 000 \$ et 90 000 \$ par an pour un projet d'une durée de 15 ans. La compagnie Lomiko a ensuite informé qu'afin de rentabiliser les équipements, des camions partiraient de Maniwaki à Lac-des-Plages pour extraire le graphite. Les résidus d'après extraction seraient laissés à Lac-des-Plages et cela durerait 45 ans. Madame Potvin rappelle qu'un bureau d'audience sur l'environnement est à venir en automne 2026 ou au printemps 2027 concernant ce projet. En ce qui a trait à la rencontre qui s'est tenue à la MRC de Papineau, madame la mairesse mentionne que la Municipalité de Lac-Simon a la plus grosse richesse foncière sur l'ensemble des 25 municipalités faisant parties de la MRC avec une richesse de 851 095 875 \$. Notre quote-part pour l'année 2026 sera donc de 346 472 \$, une augmentation de 37,17 %. Ce pourcentage représente la moyenne que toutes les municipalités vont payer annuellement cette année. À ce sujet, elle mentionne que le budget total de la MRC de Papineau est de 9 042 750 \$ et que le Lac-Simon contribue à 10 % du budget de la quote-part. Dans un autre ordre d'idées, cette dernière indique que la MRC a adopté une résolution pour modifier le schéma d'aménagement afin d'introduire sur notre territoire une possibilité d'énergie verte, un parc solaire qui pourrait s'établir à Lac-Simon. Le gouvernement cherche des projets en lien avec l'énergie solaire et comme un projet est en branle sur le territoire, il est possible que cela voit le jour. Plus de détails seront transmis si le projet se développe. Finalement, madame la mairesse mentionne qu'une rencontre aura lieu le 18 décembre avec le ministère des Transports afin d'obtenir un échéancier sur les travaux mis sur pause sur la route 315 et qu'une rencontre avec la Municipalité de Chénéville aura lieu au courant de la semaine prochaine afin de réviser l'entente intermunicipale relativement au service de sécurité incendie. Enfin, elle indique que le budget sera amorcé dès mardi prochain, que le noël des enfants aura lieu le 6 décembre et que la guignolée se déroulera le 7 décembre de 9 h à midi.

## **6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

### **6.1**

**356-12-2025**

**Formation pompier 1 pour quatre (4) nouveaux pompiers**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT** la résolution 259-09-2025 en lien avec le projet d'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour poursuivre le programme de formation « Pompier I » pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire pour l'année 2026-2027;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

**Il est proposé par Monsieur Éric Drouin**  
**Et résolu**



No de résolution  
ou annotation

QUE le Conseil autorise la formation de quatre (4) pompiers, pour poursuivre la formation de « Pompier 1 »;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-22000-454.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.2**

**357-12-2025**

**Soumission – Achat de pinces de désincarcération**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir des pinces de désincarcération de qualité au sein du service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** celles que le service de sécurité incendie utilisent sont désuètes;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Éric Drouin**  
**Et résolu**

QUE le conseil autorise l'achat de pinces de désincarcération de la compagnie l'Arsenal au montant de 51 381 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-22000-102.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.3**

**358-12-2025**

**Soumission – Achat de coussins de levage**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie a identifié le besoin d'acquérir de nouveaux coussins de levage afin d'améliorer l'efficacité des opérations d'intervention;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil souhaite procéder à cet achat, sous réserve de certaines conditions financières;

**Il est proposé par Monsieur Éric Drouin**  
**Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'achat de coussins de levage auprès de la compagnie l'Arsenal au montant de 10 756 \$, plus taxes applicables;

QUE cet achat soit conditionnel à la vente des pinces de désincarcération appartenant à la Municipalité et utilisées depuis plusieurs années;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-22000-102.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**7.1**

**359-12-2025**

**Autorisation – Location d'une roulotte pour le patinage**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire offrir aux citoyens la location d'une roulotte pour permettre à ceux et celles qui pratiquent le patinage sur glace d'avoir un emplacement pour chauffer et déchausser leurs patins et entrer quand il fait trop froid;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux entreprises sollicitées ont déposé des offres soient Battlefield Centre de location d'équipement et Location Dickie Moore;



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par Monsieur David Cadieux  
Et résolu

QUE le Conseil accepte l'offre de Battlefield, pour une location d'une roulette pour 4 mois, au coût de 3 742,70 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité

## 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 8.1

**Sollicitation du partenariat pour la participation au Programme de suivi de la qualité de l'eau à Lac-Simon**

Le Conseil municipal désire reporter ce point à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT le renouvellement du partenariat pour la poursuite du Programme de suivi de la qualité de l'eau à Lac-Simon de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS);

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par ce programme, à savoir :

- Dresser un portrait global de la qualité de l'eau;
- Cibler les secteurs potentiellement problématiques;
- Dresser un portrait temporel de l'évolution de la qualité de l'eau;
- Évaluer et illustrer les efforts mis de l'avant pour minimiser l'impact des activités humaines sur la ressource;

CONSIDÉRANT la place primordiale qu'occupent les différents plans d'eau à Lac-Simon et l'importance d'assurer un suivi semblable;

Il est proposé par

Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à retenir l'offre de services de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) datée du 10 novembre 2025 pour un montant de 3 592,60 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à

## 9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

### 9.1

**Aucun dossier à l'ordre du jour**

## 10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

### 10.1

**360-12-2025**

**Demande d'autorisation pour la Traversée à la nage du lac Simon à Transport Canada**

CONSIDÉRANT que la Traversée à la nage du lac Simon aura lieu le 8 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette activité nécessite l'approbation de Transports Canada, en vertu du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, tenant compte de l'annexe 8 dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Mylène Gougeon  
Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à faire une demande d'autorisation auprès de Transports Canada pour effectuer la Traversée à la nage du Lac Simon le 8 août 2026;

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## 10.2

**361-12-2025**

### Demande d'appui pour la Traversée à la nage du lac Simon

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des loisirs Papineau pilote le dossier afin d'assurer l'édition 2026 de la compétition en eau libre connue sous le nom « Traversée du lac Simon »;

**CONSIDÉRANT QUE** la plage de Lac-Simon sera l'hôte des activités de natations;

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer l'édition 2026, l'appui de la Municipalité de Duhamel est nécessaire, de même que celui de la MRC Papineau, tenant compte de l'envergure de l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** les retombées économiques de ce projet, largement couru par le passé, dépassent les frontières de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la logistique et les dépenses liées à l'organisation d'un événement de cette envergure ne sauraient être permises sans pouvoir compter sur des partenaires solides et motivés pour en faire un succès;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Mylène Gougeon  
Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon demande l'appui à la Municipalité de Duhamel et à la MRC Papineau pour assurer l'édition 2026 de la « Traversée du lac Simon »;

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

### **11.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour**

## **12. DIVERS**

### **12.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **14.1**

**362-12-2025**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Éric Sigouin  
Et résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 51.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Sylvie Potvin  
Mairesse

Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale et  
greffière-trésorière